



Gambsheim, 07/09/2022

SHEEPVAARTBERICHT N° FR/2022/05500

Wetstekst:

article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin

Averij aan een bouwwerk (Ecluses de Rhinau - Grand Sas)**Suite accident poutre pare-chocs****Uiterste waakzaamheid (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 07/09/2022 om 10:45

- o Rhin canalisé (écluses de Rhinau - Grand sas (185 x 23))
pk 256,140

Commentaire :

Suite à l'accrochage d'un bateau sur la poutre pare-chocs de la porte aval, les usagers sont invités à la plus grande vigilance lors de la phase d'éclusage dans le grand sas des écluses de Rhinau depuis le 07/09/2022 à 10h45 pour une durée indéterminée.

Pendant cette période, les usagers sont priés de se conformer aux indications de l'éclusier de service et des respecter les mesures suivantes :

- Ralentissement de la vitesse à l'approche du grand sas
- Stop obligatoire avant éclusage
- Utilisation prioritaire du petit sas pour les bateaux avalants

Les navigants sont tenus à la plus grande vigilance quant à leur vitesse dans le sas et lors des manoeuvres d'éclusage.

Indien noodzakelijk, kunt u de volgende autoriteiten contacteren:

CARING, 2 Route de l'III, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Vervaldatum:

Prochain avis.

Chef d'Unité

Signé

Bastien DION